

**VD CLASSIC**

HDCA - rue du Commerce - RN 83  
 67640 FEGERSHEIM  
 Tél : 03 88 68 53 23 - Fax : 03 88 64 98 93  
 e-mail : info@vd-classic.com

## BON DE COMMANDE

Facturer à :

Livrer à : (si adresse de livraison différente)

Mode de règlement:

CB <input type="checkbox"/>	Contre remboursement <input type="checkbox"/>	Chèque joint à ma commande <input type="checkbox"/>
-----------------------------	---	---

→ n° CB : ...../...../...../...../ Exp: ...../.....

Date:

Signature:

Référence	Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix total
Frais de port et d'emballage suivant le montant de la commande De 23 à 76 € : <b>10 €</b> de 77 à 152 €: <b>13 €</b> De 153 à 305 €: <b>18 €</b> + de 306 €: <b>25,50 €</b>		<b>TOTAL TTC</b>		
Hors France métropolitaine nous consulter		Frais de port		
Uniquement si le mode de règlement choisi est le contre-remboursement		Frais de contre-remboursement		<b>9,80 €</b>

**TOTAL TTC à payer /**

**A JOINDRE A VOTRE COURRIER  
 OU A FAXER AU 03 88 64 98 93**

**Signature:**

Minimum de commande 23 € ( hors frais de port)  
 Toute commande implique l'acceptation expresse des conditions générales de vente.  
 L'utilisateur doit notamment faire son affaire de l'homologation nécessitée par le changement éventuel de la structure et/ou des caractéristiques techniques que pourrait entraîner la modification provoquée par l'adjonction du produit commandé.

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## 1. Application

Les présentes conditions générales de vente (en abrégé C.G.V.) sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande.

**En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces C.G.V. à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues émis par le vendeur et qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du vendeur, prévaloir contre les C.G.V. Toute condition contraire posée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.**

Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

## 1. Prise de commande

De convention expresse entre les parties, aucune commande inférieure à 22.87 € TTC ne sera acceptée par le vendeur.

Les livraisons demandées pour un montant inférieur à 762.24 € TTC ne sont définitives qu'après règlement intégral.

Les commandes supérieures à 762.24 € TTC ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit et après versement d'un acompte correspondant à 10% du prix total TTC de la livraison demandée.

Le vendeur n'est lié par les commandes prises par ses représentants ou employés que sous réserve d'une confirmation écrite et signée.

L'acceptation pourra également résulter de l'expédition des produits. Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur et ne peut être cédé sans l'accord du vendeur.

## 2. Modification de la commande

Toute modification ou résolution de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant l'expédition des produits.

Si le vendeur n'accepte pas la modification ou la résolution, les acomptes versés ne seront pas restitués.

## 3. Livraison – objet de la livraison

Le vendeur se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'il juge utile à ses produits et, sans obligation de modifier les produits précédemment livrés ou en cours de commande, il se réserve le droit de modifier sans avis préalable les modèles définis dans ses prospectus ou catalogues.

## 4. Livraison – modalités

La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit à l'acquéreur,

soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou un transporteur dans les locaux du vendeur, dans cette hypothèse, les frais de port sont à la charge du client.

En cas de mise à disposition, l'acheteur s'engage à prendre livraison dans les 15 jours qui suivent l'avis de mise à disposition. Ce délai expiré, le vendeur pourra considérer que la commande est annulée et la vente unilatéralement résiliée par l'acheteur.

## 5. Livraison – délais

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Le vendeur est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle.

Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport du vendeur.

Le dépassement de délais de livraison ne peuvent donner lieu à des dommages et intérêts, cependant si 6 mois après la date de livraison, le produit n'a pas été livré, la vente pourra être résolue à la demande de l'une ou l'autre partie. L'acquéreur pourra obtenir la restitution de son acompte à l'exclusion de tout dommage et intérêt.

Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant le vendeur de son obligation de livrer : guerre, émeute, incendie, grève, accident, impossibilité d'être approvisionné.

Le vendeur tiendra l'acheteur au courant en temps opportun des cas et événements ci-dessus énumérés.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers le vendeur, quelque soit la cause du retard.

## 6. Livraison – risques

Les produits sont livrables aux frais de l'acheteur et voyageant aux risques et périls du destinataire auquel il appartient le cas échéant (en cas d'avarie ou de manquant) de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par acte extra judiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les 3 jours qui suivent la réception des marchandises.

## 7. Réception

Pour que le client bénéficie des prestations de l'assurance transport, il est nécessaire que la marchandise soit déballée en présence du livreur ou du transporteur et qu'il soit fait sur le bon de livraison les réserves concernant les éventuels manquants ou avaries. En cas d'impossibilité de déballer la marchandise, le client devra, pour bénéficier de l'assurance transport, mentionner sur le bon de livraison, la formule « sous réserve de contrôle » et la raison motivant les réserves et notifier au transporteur dans un délai de 48 heures par courrier recommandé les

avaries et manquants constatés & détaillés.

Sans préjudice des dispositions visées ci-dessus à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition, doivent être signalées dans les 8 jours de l'arrivée des produits.

Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser au vendeur toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

## 8. Retour – modalités

L'acheteur dispose d'un délai de 7 jours francs à compter de la livraison de sa commande pour faire retour du produit au vendeur pour échange ou remboursement sans pénalités à l'exception des frais de retour et réexpédition. Si ce délai expire normalement un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les frais et les risques de retour sont toujours à la charge de l'acquéreur. Aucun retour ne sera accepté après un délai de 8 jours francs suivant la date de livraison (sauf accord expresse du vendeur).

## 9. Garantie – étendue

Les produits sont garantis contre tout défaut de fabrication ou de matière pendant une durée de 6 mois, sauf durée supérieure pour certains types de produits comme spécifiée dans le catalogue, à compter de la date de livraison, conformément à la facture jointe au produit. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

La présentation de la facture sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée.

Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant au vendeur sera le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services. Tout produit appelé à bénéficier de la garantie doit en effet être au préalable soumis au service après-vente du vendeur dont l'accord est indispensable pour tout remplacement. Les frais éventuels de port sont à la charge de l'acheteur.

## 10. Garantie – exclusion

Les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un accident extérieur (démontage en dehors du réseau, montage erroné, entretien défectueux, utilisation anormale ...), ou encore par une modification du produit non prévue ni spécifiée par le vendeur, sont exclus de la garantie.

De même, la garantie ne jouera pas pour les vices apparents dont

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

l'acquéreur devra se prévaloir dans l'article 9.

L'utilisateur doit notamment faire son affaire de l'homologation nécessitée par le changement éventuel de la structure que pourrait entraîner la modification provoquée par l'adjonction du produit commandé.

L'acquéreur de pièces non homologuées ne peut en aucun cas contester avoir été informé de la non homologation du bien vendu et des dispositions de l'article 10.HDCA décline toute responsabilité concernant les pièces non homologuées qui sont réservées à un usage en compétition.

La responsabilité du vendeur ne saurait d'autre part être recherchée en cas d'usage en compétition.

### 11. Vices cachés

Le vendeur est tenu de la garantie des vices cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel elle est destinée ou qui diminuent tellement l'usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise ou n'en aurait donné qu'un moindre prix s'il les avait connus conformément aux dispositions des articles 1641 et suivants du Code Civil. Toutefois, aucune garantie ne sera due si la chose vendue fait l'objet de modifications sans accord préalable et écrit du vendeur ou même d'interventions ou d'entretien par des personnes non agréés par le vendeur, ou si la chose vendue est utilisée de manière anormale ou dans des conditions anormales par référence à la notice d'emploi fournie par le vendeur.

### 12. Prix

Le vendeur se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, notamment en fonction d'éventuelles fluctuations monétaires et des droits de douane entre la France et les pays d'origine des marchandises.

Nos catalogues et tarifs ne sont fournis qu'à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. La facture sera établie au prix en vigueur au jour de la commande.

Les prix s'entendent nets, frais d'emballage et de port en sus.

Dans le cas où l'acheteur sollicite l'envoi des marchandises, et sauf obligation contraire de sa part, le vendeur reste libre de choisir le mode de transport et de livraison qui lui semble le plus approprié.

Le port et l'emballage sont facturés (pour les envois en France métropolitaine) sous la forme d'un forfait de :

de défenseurs ou d'appels en garantie.

- 10 € pour les commandes entre 23 et 76€
- 13 € pour les commandes entre 77 et 152 €
- 18 € pour les commandes entre 153 € et 305 €
- 25.5 € pour les commandes de plus de 306 €

Fais de contre remboursement : 6.10 € à ajouter aux frais de port le cas échéant.

Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge de l'acquéreur.

### 13. Facturation

Une facture est établie pour chaque livraison et délivrée au moment de celle-ci à moins qu'il ait été délivré un bon de livraison auquel cas une facture récapitulative, se référant à tous les bons de livraison émis, sera établie tous les huit jours.

Cette facture comportera toutes les mentions prévues à l'article 31 de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1986.

### 14. Paiement – modalités

Les factures sont payables au lieu du siège social du vendeur, sans frais pour lui.

Les conditions de paiement sont les suivantes :

Commandes inférieures à 762.24 €

TTC : comptant à la livraison par chèque ou par carte bleue sans escompte.

Commandes supérieures à 762.24 €

TTC : 10% à la commande et solde à la livraison par chèque ou carte bleue, sans escompte.

### 15. Paiement – retard ou défaut

En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de tout autre voie d'action. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture, qu'elle soit identique à celle figurant sur les conditions générales de vente ou différente, entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal.

Ces pénalités seront exigibles sur simple demande du vendeur.

En cas de défaut de paiement, quarante huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble au vendeur qui pourra demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause mais

aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non.

Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons, ou pour tout autre cause, deviendront immédiatement exigibles si le vendeur n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes. L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du vendeur. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

### 16. Transfert de risque

Le transfert des risques sur les produits a lieu dès l'expédition des entrepôts du vendeur.

Il en résulte notamment que les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur.

### 17. Réserve de propriété

Le vendeur entend se prévaloir des dispositions offertes par la loi n° 80.335 du 12 mai 1980, relative aux effets des clauses de propriété ce que l'acheteur déclare bien connaître et accepter. Il en résulte que les marchandises livrées ne seront juridiquement transférées au client en propriété, qu'au jour du paiement intégral du prix, c'est à dire de l'encaissement effectif du chèque ou de la traite. A compter de la livraison effective du bien, jusqu'au jour du paiement intégral du prix, le client s'engage à faire son affaire personnelle de tous risques concernant ces marchandises (pertes, vols, destruction partielle ou totale, etc ...) et à supporter toutes les charges d'assurance liées.

### 18. Emballages

Les emballages portant la marque du vendeur ne peuvent être utilisés que pour ses produits et ne peuvent en aucun cas servir pour d'autres produits que les siens. Toute infraction à cette règle exposerait son auteur à des poursuites pénales et au versement de dommages intérêts.

### 19. Compétence – contestation

En cas de litige, les juridictions de Strasbourg sont seules compétentes, même en cas de pluralité

**VD CLASSIC/ HARLEY-DAVIDSON CENTER OF ALSACE  
RUE DU COMMERCE. 67640 FEGERSHEIM STRASBOURG**

**Tél. 03 88 68 53 23 Fax. 03 88 64 98 93**

**N° de siret : 393 131 198 00011 Code APE : 504Z**